

Démarche : Déclaration d'un formateur FIMO/FCO/Passerelle

Organisme : Unité Régulation des Transports

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Formulaire de déclaration d'un formateur/moniteur FIMO/FCO/Passerelle  
Arrêté du 3 janvier 2008 - agrément - modifié par l'arrêté du 24 janvier 2022  
(Toutes les justificatifs sont attendus en format "PDF".)

### Identité du demandeur

#### Nom de l'organisme de formation

Centre de formation agréé qui effectue la démarche

#### Nom et prénom de la personne à référencer

#### La personne à référencer est un :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Formateur

Moniteur

Indépendant

#### La déclaration concerne une formation :

(Choix entre formation marchandises et/ou voyageurs  
Choix entre formation théorique et/ou pratique)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Marchandises / Théorique

Marchandises / Pratique

## Déclaration d'un formateur FIMO/FCO/Passerelle

Voyageurs / Pratique

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du permis de conduire

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Curriculum vitae

### SIRET/SIRENE du formateur

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de prestation de service

Contrat de prestation de service passé entre le formateur indépendant et le centre de formation. Ce contrat doit garantir que le formateur exerce son activité en toute indépendance par rapport au centre de formation notamment pour la maîtrise de l'organisation des tâches à effectuer et du matériel nécessaire.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de formation

Attestation prouvant avoir suivi préalablement à l'exercice de ses fonctions, à l'initiative de chaque centre de formation agréé, les formations nécessaires pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, notamment pour ce qui concerne les connaissances pédagogiques et la maîtrise des matières enseignées.

## Pour l'enseignement de la partie théorique

### La personne à référencer :

Cochez "Non renseigné" si la partie théorique n'est pas demandée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Est titulaire d'un ou des titres ou diplômes de conducteur de transports de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concernée (Marchandises ou Voyageurs). Se référer à l'annexe de l'arrêté du 26/02/2008.
- Est titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite (cf I de l'article R.212-1 du code de la route) en cours de validité, catégorie C ou CE et/ou D ou DE, selon le secteur de formation concerné.
- Est titulaire de l'attestation de CAPRO M ou V selon le secteur de formation concerné.
- Justifie d'une expérience professionnelle, de trois ans minimum durant les cinq années précédant l'entrée en fonction dans l'organisme de formation en qualité de conducteur routier, de transport de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concernée, soumis aux obligations de formations prévues à l'article L.3314-2 du code des transports (La copie de la CQC couvrant la période des 5 ans est strictement nécessaire.).
- Justifie d'une expérience professionnelle, de trois ans minimum durant les cinq années précédant l'entrée en fonction dans l'organisme de formation en qualité de formateur dispensant les formations obligatoires de conducteur, ou celles préalables à l'obtention de l'un des titres ou diplômes de conducteur mentionnés à l'annexe de l'arrêté du 26/02/2008 susvisé, de transports de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concerné.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document justifiant le choix précédent

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de l'attestation CAPRO, de la Carte de Qualification

## Déclaration d'un formateur FIMO/FCO/Passerelle

Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de l'attestation CAPRO, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de l'attestation CAPRO, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de l'attestation CAPRO, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur)

## Pour l'enseignement de la partie pratique

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- La personne à référencer est titulaire du permis de conduire

Le demandeur est obligatoirement titulaire, selon le secteur concerné, depuis au moins cinq ans, d'un permis de conduire des catégories C ou CE et/ou D ou DE en cours de validité.

#### Et la personne à référencer :

Cochez "Non renseigné" si la partie pratique n'est pas demandée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Est titulaire d'un ou des titres ou diplômes de conducteur de transports de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concernée (Marchandises ou Voyageurs). Se référer à l'annexe de l'arrêté du 26/02/2008.
- Est titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite (cf I de l'article R.212-1 du code de la route) en cours de validité, catégorie C ou CE et/ou D ou DE, selon le secteur de formation concerné.
- Justifie d'une expérience professionnelle, de trois ans minimum durant les cinq années précédent l'entrée en fonction dans l'organisme de formation en qualité de conducteur routier, de transport de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concernée, soumis aux obligations de formations prévues à l'article L.3314-2 du code des transports (La copie de la CQC couvrant la période des 5 ans est strictement nécessaire.).
- Justifie d'une expérience professionnelle, de trois ans minimum durant les cinq années précédent l'entrée en fonction dans l'organisme de formation en qualité de formateur dispensant les formations obligatoires de conducteur, ou celles préalables à l'obtention de l'un des titres ou diplômes de conducteur mentionnés à l'annexe de l'arrêté du 26/02/2008 susvisé, de transports de marchandises ou de voyageurs selon le secteur de formation concerné.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document justifiant le/les choix précédent(s)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de l'attestation CAPRO, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur)

## Déclaration d'un formateur FIMO/FCO/Passerelle

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur).

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justificatif supplémentaire (optionnel)

Copie de diplômes, de l'autorisation d'enseigner la conduite, de la Carte de Qualification Conducteur, ou justificatif d'expérience professionnelle (conducteur ou formateur).